

Certificats Perpétuels Subordonnés OBK Bank Notification de la décision d'exercer une option d'achat (call-option)

Des Certificats Perpétuels Subordonnés ont été émis par OBK Bank, parmi lesquels :

- Les certificats avec code ISIN BE3892715082, émis le 31/03/2008, date d'exercice de l'option d'achat au 31/03/2023;
- Les certificats avec code ISIN BE3892743365, émis le 30/06/2008, date d'exercice de l'option d'achat au 30/06/2023;
- Les certificats avec code ISIN BE3892775680, émis le 31/10/2008, date d'exercice de l'option d'achat au 31/10/2023;
- Les certificats avec code ISIN BE3892782751, émis le 30/11/2008, date d'exercice de l'option d'achat au 30/11/2023.

A la suite du transfert des activités d'OBK à BKCP Banque, et à la suite de sa fusion avec BKCP Banque, Beobank a repris les droits et obligations liés à ces certificats. Conformément aux dispositions du prospectus, et en particulier ses clauses 1.3.2, 1.3.3, 2.2.2, 6.1, 6.6.1, 6.5 et 6.7, nous vous informons de notre décision d'exercer l'option de rachat (Call-option).

Ceci signifie qu'aux dates d'exercice de l'option d'achats indiquées ci-dessus, Beobank procédera au remboursement des certificats, à 100% de leur valeur nominale.

Pour les clients Beobank, le montant du remboursement sera versé sur leur compte Beobank.

Les détenteurs de certificats qui ne sont pas clients chez Beobank se verront créditer le remboursement par l'intermédiaire de l'institution financière auprès de laquelle leur compte-titre est ouvert.

Vous avez des questions ?

Nous restons à votre entière disposition au **02.622.20.00**, ou dans une **agence Beobank la plus proche**.